

BUDGET PREVISIONNEL ¹

DEPENSES ²		RECETTES	
(a)		Autofinancement	
Boissons et alimentation			
34 packs de 6 briquettes de jus de pommes à 1.1694	39.4444		
8 bouteilles de Jus de fruits en litre 155	12.40€	Autres financements	
1 pack/12 Bouteilles d'eau 50cl	1.85€		
2 paquets de Café	3.344		
1 paquet de Sucre	0,94		
10 boites de bonbons chocolat à 94	904		
18 boites de beignets à 4,05€	72.90€	7 Cadeaux pour le concours dessin à 6€	42€
21 bonbons pour les cadeaux à 374	78.574	21 Bonbons pour les cadeaux à 4€	84€
		Serviettes en papiers	10€
Achat de fournitures (c)	58.37€		
2 Papiers blanc nappes 50m			
1 Set de table rouge			
2 x100 Sachets de bonbons			
2x100 Attaches sachet			
Serviettes en papiers à LIDL à 1€	10€		
Intervenant musical		Sous total	136€
CHARLY, JEAN MI ET CIE	300€		
Sacem	57.93€		
		Aide demandée au PIC	676,71
Divers			
7 Cadeaux pour le concours dessin à 6€	42€		
Location de costume de Carnaval	45€	Valorisation du bénévolat	500€
		Don des bénévoles	
Sous-total des dépenses engagées	812.514	<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> X </div>	
Valorisation du bénévolat	500€		
Financement d'un autre projet (e)			
Total	1312.514	Total	1312.514

¹ Ne pas inscrire les centimes

² Joindre impérativement les devis

(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au FPH.

(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET

Fait à Roubin Date : 2 12 2019



P. Rodriguez

Bartak

Dewaele

16/12